Conseil des droits de l’homme

27e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Maroc**

Genève, le 2 mai 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation salue les progrès accomplis par le Maroc depuis son dernier Examen périodique universel en matière des droits de l’homme.

La Suisse regrette cependant que le Maroc n’ait toujours pas complété l’adoption de la loi contre la violence à l’égard des femmes. Ainsi, la Suisse recommande au Maroc **d’adopter et de mettre en œuvre une loi contre la violence à l’égard des femmes et des filles complète et non-discriminatoire.**

La Suisse félicite le Maroc pour la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT). La Suisse recommande au Maroc **de s’assurer qu’un mécanisme national de prévention contre la torture soit établi dans les meilleurs délais et que ce mécanisme reçoive une base légale ainsi que les moyens personnels et financiers nécessaires afin de pouvoir mener son mandat de façon indépendante et efficace.** La Suisse se tient prête à soutenir le Maroc dans ces efforts.

Je vous remercie.